

Admission des citoyens étrangers à étudier dans le cadre des programmes éducatifs de licence, des programmes de spécialité, des programmes de master

Informations générales

Les citoyens titulaires d'un enseignement secondaire général, d'un enseignement secondaire professionnel ou d'un enseignement supérieur sont autorisés à étudier dans le cadre des programmes éducatifs de licence et de spécialité. Les citoyens ayant fait des études supérieures sont autorisés à étudier dans le cadre des programmes de maîtrise.

L'admission à la formation se fait pour la première année.

Les citoyens étrangers sont admis à étudier aux frais du budget fédéral de la Fédération de Russie (c'est-à-dire sans frais de scolarité) ou avec des frais de scolarité conformément aux accords sur la fourniture de services éducatifs payants (scolarité payante).

Les personnes suivantes ont le droit d'étudier aux frais du budget fédéral :

- 1) Citoyens étrangers compatriotes (ou descendants de compatriotes) vivant à l'étranger ;
- 2) Citoyens étrangers entrants dans la formation dans le cadre du quota pour l'éducation des citoyens étrangers dans les directions du ministère de l'Éducation et des Sciences de la Fédération de Russie. Des informations sur les conditions d'admission aux études dans le cadre du quota pour l'éducation des citoyens étrangers peuvent être obtenues auprès des bureaux de l'Agence fédérale "Rossotrudnichestvo" situés dans les pays de résidence, ainsi que sur le site officiel de l'agence: www.rs.gov.ru.

Pour l'admission à l'enseignement payants, les citoyens étrangers doivent, dans le délai prescrit, présenter au bureau des admissions une demande d'admission avec la présentation de tous les documents nécessaires, réussir les examens d'entrée et conclure un accord sur la fourniture de services éducatifs payants.

Les principaux termes de la campagne d'admission

1. Début de l'acceptation des documents - 20 juin.

2. Date limite d'acceptation des documents :

- 1) lors de l'admission aux places financées par le budget fédéral - 10 juillet, lors de l'admission à l'enseignement rémunéré pour les programmes de premier cycle et de spécialisation (enseignement à temps plein) - 30 juillet;

- 2) lors de l'admission aux programmes de maîtrise (temps plein et temps partiel) - 10 août;
- 3) lors de l'admission au cours par correspondance - le 10 septembre.

3. Conduite des examens d'entrée :

- 1) lors de l'admission aux programmes de premier cycle et de spécialité (temps plein et temps partiel) - du 11 juillet au 29 juillet;
- 2) lors de l'admission aux programmes de maîtrise (enseignement à temps plein) - du 1er juillet au 30 juillet et du 11 août au 20 août;
- 3) lors de l'admission au cours par correspondance - du 11 juillet au 29 juillet et du 11 septembre au 17 septembre.

4. Achèvement de l'inscription à la formation :

- 1) lors de l'admission aux programmes de premier cycle et de spécialité (enseignement à temps plein) pour les places budgétaires - 17 août, pour l'enseignement rémunéré - 23 août;
- 2) lors de l'admission aux programmes de maîtrise (temps plein et temps partiel) - 27 août;
- 3) lors de l'admission au cours par correspondance - le 21 septembre.

Documents

1. Passeport.

2. Une copie du passeport et la traduction du passeport en russe, certifiées par un notaire russe.

3. Document pédagogique et annexe (le cas échéant). Ces documents doivent être légalisés (légalisation consulaire ou apposition du cachet Apostille).

Dans certains cas, la légalisation des documents scolaires n'est pas requise. Sans légalisation, les documents relatifs à l'éducation délivrés dans les pays participant à la Convention sur l'entraide judiciaire et les relations juridiques en matière civile, familiale et pénale (conclue à Minsk le 22 janvier 1993), ainsi que dans un certain nombre de pays avec lesquels la Fédération de Russie Fédération a conclu des traités bilatéraux sont acceptés sur l'assistance juridique. La liste de ces pays peut être clarifiée à l'institution budgétaire de l'État fédéral "Glavexpertsentr" (à l'adresse : www.nic.gov.ru ou par téléphone +7 (495) 317-17-10).

La méthode simplifiée de légalisation (par l'apposition du cachet « Apostille ») est valable pour les pays signataires de la Convention qui abolissent l'exigence de légalisation des actes officiels étrangers du 5 octobre 1961 (Convention de La Haye de 1961). La liste de ces pays peut être clarifiée à l'institution budgétaire de l'État fédéral "Glavexpertsentr" (à l'adresse : www.nic.gov.ru ou par téléphone +7 (495) 317-17-10).

4. Une copie et une traduction du document d'éducation en russe, certifiées par un notaire russe.
5. Certificat de reconnaissance de l'enseignement étranger. Sans certificat de reconnaissance, les documents scolaires délivrés dans les pays avec lesquels la Fédération de Russie a conclu des accords bilatéraux et multilatéraux sur la reconnaissance mutuelle des documents scolaires sont acceptés. La liste de ces pays peut être spécifiée à l'Institution budgétaire de l'État fédéral "Glavexpertsentr" (à l'adresse : www.nic.gov.ru ou par téléphone +7 (495) 317-17-10).
6. Une copie de la carte de migration ; à l'entrée de la Fédération de Russie avec un visa - une copie du visa.
7. Certificat médical confirmant l'absence de contre-indications médicales pour la formation en Fédération de Russie, certificat de fluographie.
8. Certificat d'absence du VIH.
- 9,6 photos 3x4.

Examens d'entrée

1. Pour l'admission des citoyens étrangers à l'enseignement rémunéré pour les programmes de premier cycle et de spécialité, l'université établit les examens d'entrée suivants :

- une langue étrangère
- Langue russe.

Les citoyens étrangers passent un examen d'entrée en anglais, allemand ou français, selon le domaine d'études (spécialité). Un examen d'entrée en langue étrangère se déroule à l'écrit (test lexical et grammatical) et à l'oral (description de l'image).

Un examen d'entrée en langue russe se déroule sous la forme d'une dictée, d'un test ou selon le programme TRCLE (test en russe comme langue étrangère). Si le candidat présente un certificat du niveau TORFL-I et supérieur, l'université le prend en compte à l'issue de l'examen d'entrée en langue russe.

2. Lors de l'admission aux programmes de maîtrise, les citoyens étrangers passent un examen d'entrée conformément à la liste des examens d'entrée établie par l'université. Des informations sur les formulaires et les programmes des examens d'entrée peuvent être trouvées

ici:

https://lunn.ru/media/abiturientu/priem_2021/forma_provedeniya_i_programmy_vst_issp_v_magistraturu_2.pdf.

Comité de sélection:

Nijni Novgorod, st. Minina, 31a, bâtiment 4, local 4201

Téléphone : (831) 416-61-41, adresse e-mail : priem@lunn.ru